

# Les sages-femmes à la croisée des chemins

Category: Santé, Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 16 janvier 2014

Depuis fort longtemps, les sages-femmes revendiquent une meilleure prise en compte de leurs compétences professionnelles, une revalorisation de leur statut et de leur salaire, une reconnaissance de leur spécificité.

Il faut dire que leur activité se déroule essentiellement dans des établissements, qu'ils soient publics, privés non lucratifs ou privés lucratifs, au sein des lieux d'accouchement que sont les maternités. Ce secteur est en pleine évolution depuis une quinzaine d'années avec l'adoption de nouvelles normes (les décrets périnatalités) en 1998.

Ces décrets ont accéléré le retrait du secteur privé, considérant que l'accouchement devenait moins rentable et la part des naissances effectuées en privé est en baisse constante.

Ils ont eu aussi comme conséquence, en lien avec les projets de restructuration hospitalière et l'évolution vers l'hôpital-entreprise, de contribuer à l'apparition de grosses maternités avec pour objectif autour de 4000 accouchements par an, construites par regroupement et fermetures des ''petites '' de proximité.

Comme dans tous les services, une contrainte pèse avec la tarification à l'activité (T2A) : faire du chiffre, des actes, avec par exemple une tendance à l'augmentation des césariennes, plus rémunératrices pour l'établissement et la montée en charge des sorties précoces.

Tout cela a été vendu pendant une dizaine d'années au nom de la sécurité de la naissance, ce qu'un récent rapport contredit.

La mobilisation et les mouvements de grève qui se sont déroulés ces dernières semaines ont obligé le ministère à

ouvrir des négociations.

L'enjeu de celles-ci sera de savoir si les courants corporatistes minoritaires dans la profession réussiront à imposer la vision libérale portée par l'Ordre des sages-femmes : sortir du titre IV de la fonction publique, statut inspiré sur celui des praticiens hospitaliers ouvrant la voie vers l'activité libérale. Pour les sages-femmes salariées cela reviendrait à renoncer au statut et à ses protections, à repousser l'âge de la retraite et engagerait la profession vers quelque chose qui ressemblerait au statut d'auto-entrepreneur.

A juste titre, les syndicats du secteur notamment SUD santé-social et CGT santé action sociale refusent cette impasse et portent les revendications de revalorisation de la filière, d'embauche, de formation, bref d'amélioration des conditions de travail et font le lien avec les actions de nombreux collectifs luttant contre les projets de nouvelles fermetures de maternité et de centre d'IVG comme celle des Lilas en région parisienne.

Affaire à suivre donc.

Bruno Percebois